

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Novembre 1872.

## Bulletin politique.

La presse est unanime à reconnaître que nous sommes en pleine crise de gouvernement ; les journaux officieux, républicains, radicaux et conservateurs n'hésitent pas à dire qu'une solution est urgente, et qu'il faut choisir, à bref délai, entre la violation définitive du pacte de Bordeaux ou la retraite de M. Thiers.

Nous pensons que l'heure de la grande lutte approche, et, persuadés que le salut du pays peut en sortir, nous ne voulons pas croire à une défaillance qui livrerait la France à la politique radicale de M. le Président. Nous nous sommes efforcés de préciser le terrain sur lequel la majorité doit, suivant nous, engager le combat ; il ne nous reste plus qu'à attendre les décisions de la majorité ; puissent-elles être inspirées par les sentiments de patriotisme et de dignité qui ont réuni, ces jours derniers, la droite et le centre droit !

Nous nous bornerons aujourd'hui à dire que l'accord entre la droite et le centre droit paraît se maintenir.

Voici le procès-verbal officiel de la réunion de la gauche républicaine, tenue hier sous la présidence de M. Albert Grévy :

« La gauche républicaine, dans sa réunion tenue ce matin à Versailles, a délibéré sur les moyens de faire disparaître les malentendus créés dans la séance du 18 novembre, et a jugé que le rapport sur la proposition Kerdrel fournirait l'occasion naturelle de donner au vote de la Chambre la précision nécessaire.

« La réunion a donné mandat à ses délégués de s'entendre sur ce point avec les autres réunions et le gouvernement. »

Les deux délégués sont MM. Albert Grévy, président, et Magnin, vice-président.

L'Union républicaine s'est réunie mercredi, dans le local ordinaire de ses séances. Elle a décidé à l'unanimité, dit la *République française*, qu'elle persistait énergiquement dans ses précédentes décisions et qu'elle ne reconnaissait d'autre solution à la situation actuelle que la dissolution de l'Assemblée.

On lit dans *Paris-Journal* :

Rien, toujours rien ! Le gouvernement s'enferme et les ambassades continuent. La crise ne se dessine point, elle s'amortit, elle se fonde ! Un jour de passé, un jour de gagné. Les caractères se détendent, les résolutions mollissent, le malaise dure, mais l'alarme a cessé. On s'étonne d'être encore vivant, on se dit qu'on vivra longtemps encore. De l'état aigu, on est revenu à l'état chronique, et il y a des gens qui soutiennent qu'on ne fera rien, qu'on en restera là, que l'Assemblée et le gouvernement passeront ainsi de longs jours à s'attendre l'un l'autre, et à se tourner le dos pour mieux s'éviter. L'indifférence envahit les plus ardents ; la peur saisit les plus braves. Duel bizarre, où chacun des adversaires veut absolument essayer le feu avant de le rendre, et craint beaucoup moins d'affronter la première balle que de rester désarmé après avoir manqué son coup !

Cependant, après avoir voté 22 articles sur 23 de la loi du jury, la Chambre laisse un membre du centre gauche monter à la tribune sous prétexte d'ordre du jour. Ce membre du centre gauche est M. Robert de Massy, rapporteur du projet de loi relatif aux biens de la famille d'Orléans. Il demande que cette innocente affaire, prête d'ailleurs depuis longtemps, et qui, selon lui, ne saurait soulever aucune espèce d'opposition, prenne rang immédiatement après le jury. La majorité, flattée et surprise dans ses sympathies, s'empresse de donner son assentiment. Un acte de répa-

ration et de justice : à quoi bon attendre ? Et voilà les princes d'Orléans à l'ordre du jour !

Eh bien ! jamais on ne fera croire à personne que l'honnête M. Robert de Massy soit un Machiavel ; mais il n'en est pas moins vrai que M. Robert de Massy est centre gauche, qu'il y a là une pomme de discorde, que le serpent peut se cacher sous les fleurs, et que des natures moins droites eussent peut-être flairé dans ce panier fleuri un présent des Grecs. Remarquez que M. de Goulard, ministre des finances, a fortement appuyé M. de Massy. Qui vivra verra !  
Daniel RENE.

« Vous êtes des factieux ! vous êtes des ennemis de la France ! » — Tel est en deux mots le résumé des injures que les journaux serviteurs du pouvoir lancent à l'envi depuis deux jours à l'Assemblée et à ceux qui la soutiennent.

Voyons donc comment ces frénétiques défenseurs de l'ordre, ces monopoleurs de patriotisme comprennent le respect dû à la loi et à la dignité de la France.

M. Thiers, à deux reprises, a fait appel des jugements de l'Assemblée souveraine dont il est le délégué, à ce qu'il appelle « le pays », « la majorité véritable. » Il a semblé aussi indiquer que la confiance de l'Europe lui était acquise à l'égal de celle de la France, et que sa République et lui-même — c'est tout un — possédaient exclusivement non-seulement l'estime, mais les sympathies du monde entier.

On se rappelle à cet égard les déclarations par lesquelles il a terminé son Message. Du moins apportait-il, dans l'expression de sa pensée, une certaine retenue dont ses confidents se croient parfaitement dispensés.

Ceux-ci, n'ayant rien à ménager, se mettent en rébellion ouverte contre la loi, et en même temps ils invoquent sans la moindre pudeur l'appui de l'étranger contre le pouvoir légal de leur pays ! Spectacle honteux et qui, pour ne pas étonner les honnêtes gens, ne motive que trop leurs protestations indignées.

Les deux procédés se complètent logiquement l'un par l'autre. Tandis qu'on excite les passions détestables des conseils électifs nommés sous l'influence des premières révoltes du pouvoir exécutif contre la majorité de la Chambre souveraine, tandis que l'on applaudit ou que l'on provoque leurs adresses quasi-insurrectionnelles, et qui, dans tous les cas, violent audacieusement les lois, au moyen de distinctions dignes du Bas-Empire, il est conséquent d'aller mendier au dehors le concours d'une presse sans foi ni loi, à la solde de tous les despotismes, de toutes les convoitises, de toutes les rancunes anti-françaises. Pour une pareille campagne, quelle plus digne alliance, l'alliance de la Juiverie tudesque ! La Commune aussi trouvait des sympathies à Berlin.

Croirait-on que cette invention non moins ridicule qu'odieuse, mise en circulation par l'Agence Havas, précieusement recueillie par le *Soir*, et qui nous a montré la tribune diplomatique mêlant ses applaudissements « chaleureux » à ceux de la gauche au moment où M. Thiers « prenait à témoin la France et l'Europe des efforts incessants » et loyaux qu'il n'a cessé de faire pour le « maintien de l'ordre ; » croirait-on, dis-je, que ce fait invraisemblable court actuellement dans toute la presse hostile à la majorité ? C'est pourtant ainsi. Ce matin, le rédacteur d'un grand journal affirme que cela s'est réellement produit ; et il était présent à la séance.

Nous persistons à penser qu'il a été le jouet d'une illusion. Sans doute, la diplomatie a été profondément atteinte, depuis une vingtaine d'années surtout, de même que toutes les institutions ; il ne se peut néanmoins que les diplomates aient perdu la notion des strictes obligations de leur charge, et des plus simples convenances, à ce point d'avoir osé manifester publiquement, dans le sein même de l'Assemblée, leurs impressions, quelles qu'elles fussent. Et si cet incident impossible a eu lieu, alors le président de l'Assemblée est coupable ; c'était, en effet, son devoir de protester à l'instant

403

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

## FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

## CHAPITRE XX.

ROCHEBRUN ET LE DICTATEUR.

(Suite.)

— Non, seigneur, je ne veux pas de votre or, mais je tiens à un certificat délivré de votre main et qui puisse servir d'attestation à mes loyaux services, quand je rejoindrai le général Svinin.

— C'est juste, très-juste ; voyons ce papier.

Sur la feuille était écrit :

« Moi, cadet Nabelkof, je certifie et dé-

clare que le nommé Abraham, ayant servi de guide à l'armée de Son Excellence le général Svinin, m'a sauvé des mains des rebelles, et s'est conduit, en toutes circonstances, en loyal et fidèle sujet russe ; en foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat pour le recommander d'une manière particulière à la bienveillance des officiers de l'armée impériale et de tous les employés tant civils que militaires de Sa Majesté. »

— Faut-il signer des deux mains, mon brave Abraham ? demanda l'officier, aussi charmé qu'étonné du désintéressement de son sauveur.

— D'une seule, Votre Seigneurie, si toutefois vous daignez le faire.

— Comment donc ! donne-moi la plume.

Abraham la lui présenta, après l'avoir trempée dans un petit encrier de corne, partie intégrante de l'incroyable mobilier de ses grandes poches.

Nabelkof se souleva péniblement sur le coude et écrivit :

« C'est avec une vraie reconnaissance que je signe cette attestation. »

Et au-dessous, en gros caractères, il signa :

» NABELKOF,

» Cadet aux grenadiers d'Ismailovsky. »

Le juif avait dévissé la partie inférieure de son encrier servant de sablier ; il sécha soigneusement l'écriture ; puis, en homme économiste, il remit le sable dans le compartiment destiné à cet usage, revissa le tube de corne, plia le papier en quatre, l'enferma soigneusement dans un débris de portefeuille, faisant partie de l'ameublement de la poche intérieure de son caftan, et, se croisant les bras sur la poitrine, se pencha sur le blessé, en le regardant d'une manière étrange, pendant que de ses lèvres, tuméfiées et sanguinolentes, s'échappait un rire bruyant et ironique.

Il était si horrible à voir que le cadet sentit un frisson parcourir ses membres et ferma les yeux, comme pour échapper à une vision diabolique.

Abraham posa alors sa main sur l'épaule du blessé et le secoua si rudement que celui-ci poussa un cri de douleur.

— Regarde-moi, chien, gronda le juif.

Et comme le cadet le contemplait avec épouvante :

— Me reconnais-tu ? continua Abraham.

— Je te connais pour celui qui nous a servi de guide.

— Et auquel tu viens de donner un certificat de loyauté et de dévouement, n'est-il pas vrai ?

— Oui.

— Et pas autrement ?

— Je n'en sais pas davantage.

— Tu as la mémoire courte, Nabelkof ; mais écoute, te souviens-tu aussi de ce misérable juif, de cette boue, de ce fils de chien, qui te vendit un jour un chapeau pointu, pour un déguisement, à propos duquel tu fus mis en prison ?

— Comment ! c'était....

— Ah ! la mémoire te revient... C'est un peu tard pour toi, mais peu importe... Te souviens-tu que pour te venger de ce misérable ver de terre, toi, cadet Nabelkof, tu revins, quelques jours après, dans sa maison de Praga, pour procéder au recrute-



même, au nom de la France outragée, et c'était le devoir de tous les députés, sans distinction de parti, de s'associer à ces protestations.

Eh bien ! les sentiments exprimés à cette occasion par les journaux serviteurs sont très-différents des nôtres. Ils supposent qu'un affront a été fait à la France, à l'Assemblée qui la personnifie en ce moment, par certains membres, d'autres disent par tous les membres du corps diplomatique, et ils se déclarent heureux et fiers ! M. Thiers est soutenu, dans son entreprise républicaine, par l'Europe qui se souvient de la France royale, toujours maîtresse chez elle et quelquefois (très-souvent) chez les autres, comme disait Louis XIV : que voulez-vous de mieux, ô Français, et comment ne pas vous sentir satisfaits ?

Imagine-t-on rien de plus misérable et de plus dégradant ? Voilà pourtant où en est le point d'honneur chez les partisans de la République de M. Thiers. Il est, encore une fois, à la hauteur de leur respect pour la loi. Si, par malheur, le succès définitif restait à leur chef dans la lutte qu'il a engagée contre la Chambre, on peut aisément se rendre compte de ce que serait l'attitude de son gouvernement vis-à-vis de l'Étranger.

Puisse, dans l'intérêt de la France, un tel présage être écarté !

SEBASTIEN LAURENTIE.

## Chronique générale.

La discussion du projet de loi relatif au jury marche d'un pas rapide ; l'Assemblée écoute peu les orateurs parce que les opinions sont faites sur la loi. Elle a adopté hier l'article 20, et l'ensemble de la loi sera probablement voté aujourd'hui. L'attention de la Chambre est ailleurs, et la crise où nous sommes occupe plus que le jury.

Des instructions officielles sont données aux préfets en vue de connaître le nombre de municipalités qui se sont volontairement abstenues d'assister à la cérémonie religieuse des prières publiques ordonnées par l'Assemblée nationale.

Le nombre, déjà connu, est élevé.

On annonce que M. Ledru-Rollin, arrivé à Paris, ainsi que nous l'avons dit, repart pour Londres.

Depuis son retour à Paris, il habitait, non pas sa maison de campagne de Fontenay-aux-Roses, mais son hôtel de l'avenue Joséphine.

M. Thiers a reçu, par dépêche télégraphique, la notification officielle du mariage de l'empereur de Chine.

On parle de plus en plus de la retraite de M. Dufaure, auquel on prête le projet d'aller, dans ce cas, siéger au centre droit.

Il paraît certain que les modifications ministérielles ne se produiront qu'avec la solution des difficultés actuelles.

On lit dans le *Journal officiel* :

Le *Paris-Journal*, dans son numéro du 18 novembre, affirme que, malgré les promesses formelles du gouvernement, des soldats et des officiers allemands sont encore logés chez l'habitant ; et il ajoute :

« La garnison de Bruyères, entre autres, quitte ses baraquements pour loger chez les habitants ; elle ne se trouve pas assez bien dans les cases étroites que l'administration de la guerre a fait venir d'Epernay. »

Cette assertion, qui semble si positive, est absolument erronée. A Bruyères (Vosges), pas plus qu'ailleurs, il n'y a pas un seul homme logé chez l'habitant. Le gouvernement a réussi, au prix de bien des efforts, à faire baraquier partout les soldats allemands, et à ne faire subir dans aucune localité, petite ou grande, le logement militaire aux habitants.

C'est là une déclaration qu'il est bon de répéter ; et il y a lieu d'espérer que les journaux, avant de la contester, s'assureront de la parfaite exactitude des renseignements contraires qui leur seraient transmis.

La réunion du centre droit a tenu, jeudi soir, sous la présidence de M. Jarrin-Delille, à l'hôtel de la Chasse, une séance purement d'affaires.

On s'y est occupé surtout de l'article additionnel à la loi sur le jury.

M. Rivet, ancien vice-président du centre gauche, auteur de la fameuse constitution qui a pris son nom, est mort mercredi matin à Cannes, où il se trouvait par raison de santé depuis quelque temps. M. Rivet était né le 49 mai 1800, il était par conséquent âgé de soixante-douze ans.

Ce décès porte à six le nombre des sièges vacants à l'Assemblée nationale.

M. le ministre des finances vient de faire de nouveaux achats de papier, exclusivement en Allemagne, pour une somme de 275 millions. Le gouvernement se propose d'en acheter encore pour une somme considérable, de manière à pouvoir demander à la Prusse, dès le commencement du mois de mars prochain, l'évacuation de deux nouveaux départements.

Par l'achat de ces valeurs, on pourra payer l'Allemagne sans apporter aucun trouble dans la circulation monétaire en France.

Les affaires de France sont suivies avec un très-vif intérêt à la cour de Berlin. Il nous revient que deux courants opposés se manifestent dans les sphères politiques de l'Allemagne.

avec sa proie, avant de l'égorger.

— Pitié ! pitié ! répétait l'officier.

— Comme tu m'as traité, tu seras traité, répondait l'implacable Abraham, et, quand j'aurai fait de toi une plaie hideuse, quand je t'aurai abandonné, vivant encore, aux corbeaux et aux loups, j'irai, avec ton attestation, réclamer une récompense de ton père et de ta mère, qui te chérissent ; ils me récompenseront de ton meurtre, entends-tu, Nabelkof, entends-tu ?

Le malheureux n'entendait plus rien, mais le juif continuait toujours.

— Si je t'eusse laissé aux mains des Polonais catholiques, ils auraient soigné tes blessures et t'auraient rendu à la liberté, et je ne t'ai caché à eux que pour qu'ils ne t'arrachassent pas à ma vengeance. Imbécile, c'est alors qu'il fallait crier au secours, au lieu de faire le mort dans mon traîneau, dans le traîneau de ta victime de Praga.

Les préparatifs étant terminés, un des juifs se rapprocha d'Abraham.

— Tout est prêt, dit-il.

L'officier russe avait perdu connaissance ;

D'une part, les gallophobes enragés font des vœux pour le radicalisme, dans lequel ils verraient le signal de l'anarchie et du démembrement de la France.

D'autre part, les conservateurs pensent qu'il serait dangereux pour l'Allemagne d'avoir à ses portes un foyer de désordre et de socialisme, et frappés des progrès que les idées démagogiques font dans les centres ouvriers et industriels de l'Allemagne, ils désirent qu'une politique d'ordre et de pacification vienne à prévaloir définitivement parmi nous.

Si nos informations sont exactes, cette dernière impression serait celle de l'empereur Guillaume et des principaux chefs de l'aristocratie prussienne, qui sont les ennemis déclarés du radicalisme au dedans comme au dehors.

Certaines feuilles ultra-révolutionnaires, publiées soit en Prusse soit en Autriche, ont une indulgence intéressée pour les gambettistes et pour les gens de la Commune.

Mais ces feuilles ne représentent pas la véritable opinion publique, et les révolutionnaires français auraient grand tort d'espérer y trouver d'utiles encouragements et un sérieux appui. (La Presse.)

En Espagne, l'agitation politique et sociale continue. La révolte de Vittoria paraît apaisée, mais des troubles sont signalés à Alcoy. D'autre part, une bande d'hommes masqués a détruit la voie télégraphique entre Almanza et Albacète, et occasionné le dérangement d'un train de marchandises.

L'Agence *Havas*, qui nous donne cette nouvelle, ajoute : On croit que ce sont des républicains.

M. Raoul Duval a adressé au *Soir* la lettre suivante :

« Paris, 20 novembre 1872.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» En rendant compte des discussions des bureaux sur la proposition de M. de Kerdrel, vous m'attribuez des paroles et une attitude qui sont absolument contraires à la réalité.

» Les renseignements qui vous ont été communiqués à ce sujet sont de tous points erronés, et les propos violents qu'on me fait tenir, de pure fantaisie.

» Votre impartialité ne se refusera certainement pas à publier cette rectification nécessaire pour que le sens de ma nomination par mes collègues du deuxième bureau ne puisse être dénaturé.

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération distinguée. RAOUL DUVAL. »

Les troupes françaises ont été accueillies avec enthousiasme à Reims et dans toutes les localités évacuées par les Prussiens.

Le 26<sup>e</sup> bataillon de chasseurs est arrivé hier à Epernay.

A cette heure, il n'y a plus un seul soldat allemand logé chez l'habitant dans les départements encore occupés.

sa respiration ressemblait au râle d'un agonisant.

— Profitons du paisible sommeil de cet agneau, pour lui enlever sa toison, ricana le vieillard ; l'uniforme est neuf et il serait dommage d'en gâter le drap ; les bottes sont bonnes aussi et le linge fin ; tu le feras démarquer et, de l'autre côté de la frontière, nous pourrions en tirer parti.

— Il y a un éperon de cassé et les épau-  
lètes ne sont pas neuves, grogna Siméon ; ceci ne pourra servir à rien. Ah ! voici un portefeuille...

— Attache d'abord les pieds et les mains, nous regarderons ensuite ; voici une corde.

En un instant les nœuds furent fermés ; Siméon avait hâte de vérifier le portefeuille.

Il ne contenait que quelques lettres.

— Voleur ! fit le juif, avec dépit ; il n'avait pas sur lui un demi-rouble.

— Laisse donc ! sur ces lettres est le timbre de la poste qui nous donne l'adresse de ses parents ; ils nous paieront bien quelque chose pour nos bons soins ; maintenant, prends-le par les épaules, moi je me charge

On télégraphie de Nancy, 24 novembre : La Meurthe a débordé.

La plupart des baraques habitées par les Alsaciens-Lorrains étant devenues inhabitables, on a dirigé les émigrés sur les départements de la Marne, de l'Aisne et de la Haute-Marne, où les préfets s'occupent de leur assurer des logements.

La réception de M. le duc d'Aumale, qui remplace M. de Montalembert à l'Académie française, est fixée, dit-on, au jeudi 12 décembre prochain.

Le prince héritier de l'empire d'Allemagne qui, pendant son dernier voyage avait, par suite d'un refroidissement, contracté une inflammation d'intestins, est en voie de convalescence, et il a pu quitter le lit.

Le czar a approuvé le plan d'un port militaire à Balacava, se reliant à Sébastopol par le moyen d'un canal. Les travaux commenceront au mois d'avril prochain et coûteront 12,000,000 de roubles.

Les policemen de Londres viennent de se mettre en grève, et cette grève menacerait de devenir générale dans la capitale de l'Angleterre.

M. Léon Renault vient d'envoyer à Londres deux agents de la sûreté, chargés de lui adresser un rapport sur cette grève et sur les causes qui l'ont déterminée.

Par suite du duel qui a eu lieu dernièrement, à Vienne, entre deux officiers, qui sont morts tous les deux des suites de leurs blessures, le ministre de la guerre d'Autriche-Hongrie vient de publier un arrêté par lequel il est défendu aux militaires de se battre en duel, sous peine d'être cassés.

Décidément la jeunesse lyonnaise tient à prendre la tête parmi les libres-penseurs.

L'autre nuit, à trois heures du matin, une dizaine de jeunes gens ont fait une procession sur le boulevard de la Croix-Rousse.

L'un d'eux portait un cierge allumé et les autres chantaient le *Tantum ergo*.

Est-ce que cette ignoble parodie ne sera pas considérée par la justice comme un outrage à la religion reconnue par l'État ?

Que diraient les libres-penseurs si l'on traînait ainsi en mascarade ce qu'ils respectent le plus ? Voyez-vous quels beaux cris ils pousseraient à Paris et à Lyon si les réactionnaires promenaient par les rues, affublée d'oripeaux, la statue de la République ?

Amis de la liberté et de la libre pensée, ne faites donc pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit !

ment ? Te souviens-tu comment tu traitas ce père qui voulait sauver son fils ? Si tu ne t'en souviens pas regarde mon visage, il est hideux, n'est-ce pas ? Eh bien ! c'est toi qui l'a fait ainsi, et, pour cela, tu me fis étendre sur un banc, comme celui-ci, et tu me brûlas, de ta propre main, avec une torche en papier imbibé d'huile, comme celle que mes camarades préparent en ce moment ; j'ai bonne mémoire, moi, n'est-il pas vrai ?

— Abraham ! Abraham ! grâce ! par pitié !

— Et quand tu eus fini, quand Noémi eût été assassinée, et Ruben, à moitié mort, enlevé par tes soldats, tu pillas ma maison, tu y mis le feu, tu t'emparas des bijoux de la femme que tu avais égorgée, de cette montre que tu oses m'offrir ; te souviens-tu, Nabelkof ?

— Au secours ! au secours ! s'écria le blessé, au comble de l'épouvante.

A ce cri, aucun autre bruit, que le ricane ment rauque de l'Israélite, ne répondit.

Pendant un quart d'heure, Abraham continua à jouer avec sa victime comme un tigre

des pieds.

Ils le portèrent ainsi sur le banc dressé juste au-dessus de la fosse de Ruben ; là, ils l'étendirent et le frictionnèrent avec de la neige.

L'impression du froid réveilla le malheureux ; il ouvrit des yeux hagards et regarda autour de lui.

Abraham se tenait debout auprès de lui, une torche ardente à la main.

— Pitié ! grâce ! murmura Nabelkof.

— Ni pitié, ni grâce, répondit l'implacable Israélite, mais justice, suivant la loi ancienne, qui a dit : Dent pour dent ! œil pour œil !

Et il approcha la flamme du corps nu de sa proie.

Le supplice dura près de vingt minutes, après lesquelles Abraham, s'éloignant enfin de sa victime, devenue un objet d'épouvante et d'horreur, mais que la vie n'avait pas encore abandonnée, alla s'enfermer, avec ses complices, dans la mesure déserte, pour y attendre une seconde proie.

(La suite au prochain numéro.)



M. Jules Simon est décidé à réformer d'une manière très-sensible le programme du baccalauréat.

## Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales une lettre qu'on ne lira pas sans un vif sentiment de tristesse, car elle atteste que les progrès de l'armée ne sont ni aussi rapides ni aussi étendus que l'annoncé plusieurs fois M. Thiers :

« Général, l'examen subi par les officiers qui se sont présentés cette année au concours pour l'admission à l'École d'application d'état-major a fait constater, chez la plupart d'entre eux, dans la rédaction du mémoire militaire et dans l'exécution du dessin topographique, une faiblesse au-dessous de ce que l'on devait être en droit d'attendre de jeunes officiers qui se portent candidats pour cette École.

« En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de faire connaître aux officiers des corps de troupes placés sous vos ordres qui désirent concourir pour le corps d'état-major que la plus grande sévérité sera apportée dorénavant dans l'examen des officiers sous ce double rapport. »

A l'avenir, les maréchaux-des-logis chefs, les maréchaux-des-logis et les brigadiers appartenant aux divers corps de cavalerie, de l'artillerie, du génie et du train des équipages militaires porteront sur le manteau les insignes de leur grade, représentés, pour les sous-officiers, par des galons d'or ou d'argent selon l'arme, façon lézardes, de 12 centimètres de longueur, et pour les brigadiers par des galons de laine écarlate, façon cul-de-dé, de 12 centimètres de longueur.

Le directeur de la police prussienne à Metz vient de publier l'avis suivant, relatif au recensement des chevaux de propriétaires pour la remonte de la cavalerie allemande :

« La revue des chevaux de cette année aura lieu le vendredi 15 novembre, à dix heures du matin, sur la place d'Exercices de la porte de France.

« Tous les propriétaires de chevaux de la ville de Metz sont obligés d'amener exactement leurs chevaux auxdits lieux, jour et heure, pour les présenter à la commission désignée à cet effet.

« Dans le cas où ils ne se conformeraient pas au présent ordre, les propriétaires seraient punis d'une amende de 5 à 50 thalers, et les chevaux manquant seront amenés de force. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

L'adresse suivante vient d'être envoyée à M. Thiers par les conseillers municipaux d'Angers :

« Monsieur le Président de la République française,

« Il y a peu de jours, vous avez déclaré à la tribune que vous étiez prêt à vous soumettre au jugement du pays.

« Nous, soussignés, conseillers municipaux d'Angers, en notre nom et en celui de nos électeurs, nous vous répondons dès à présent que nous sommes reconnaissants des grandes choses que vous avez déjà faites et que nous avons confiance en vous pour ce qui reste à faire.

« Continuez votre œuvre, Monsieur le Président, sans vous laisser troubler par les vaines clameurs et les impuissantes résistances des représentants d'un passé qui ne peut revivre. La France démocratique est avec vous. Elle pense comme vous qu'aucune monarchie n'est plus possible et que les institutions républicaines peuvent seules nous garantir désormais l'ordre et la liberté. Achevez donc de fonder avec nous la République française, la République à la fois conservatrice et progressive, et votre nom sera placé dans l'histoire à côté de celui que le Nouveau Monde offre aux respects de toutes les nations libérales.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président,

l'assurance respectueuse de nos sentiments dévoués.

» Signé :

- » Maillé, maire; Mourin, Trottier, Guilbault-Bellanger, adjoints;
- » Vignot, Tendron, Nau, Cubain, Guignard, Laroche, Bahuaud, Legladié, Aivas, Demaillason, André Beucher, Liard, Glétron, Trouessart, Dabry-Latté, Bouhier, Dubois-Chouteau, Passet, Raimbault, Jules Guitton, Guichard, Rousseau, Sautreau.

» Conseillers municipaux. »

On sait ce que les conseillers municipaux d'Angers entendent par République conservatrice et progressive. Provisoirement, c'est celle de M. Thiers; mais, pour un avenir plus ou moins prochain, c'est celle de Gambetta.

La Loire a atteint ce matin, à l'échelle du pont Cessart, 3 m. 80.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante relative aux opérations de la classe de 1872 :

« Monsieur le préfet, bien que les opérations de la classe de 1871 ne soient pas encore terminées, il n'en convient pas moins de procéder, dès à présent, comme à l'ordinaire, au recensement des jeunes gens appelés par leur âge à faire partie de la classe de 1872.

« Les tableaux de recensement devront être publiés et affichés les premiers et deuxième dimanche du mois de janvier 1873.

« Je vous invite à donner des ordres dans ce sens aux maires des communes. »

Le *Phare de la Loire* consent à annoncer que M. A. Leloup, maire de Nantes, frappé d'une congestion cérébrale, n'est plus capable de diriger l'administration municipale. Il s'est retiré à la campagne, déléguant ses fonctions à M. Gabriel Lauriol, son premier adjoint, qui a la confiance du *Phare de la Loire*. C'est tout dire.

L'Assemblée nationale vient de voter une loi nouvelle sur le jury, en décidant son application immédiate.

En conséquence, les dispositions prises en exécution du décret du 7 août 1848, pour fixer au 25 du courant, à midi, la réunion des commissions cantonales, sont annulées.

### Cour d'assises d'Ille- et - Vilaine.

#### INCENDIE DE LA MAISON CENTRALE DE RENNES.

Cette affaire est une des plus importantes de la session de la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine.

Le 16 juillet dernier, entre dix et onze heures du matin, le feu se déclarait dans une cellule de la maison centrale de Rennes et bientôt dans trois autres. Des secours furent organisés, et, grâce à leur bonne direction, l'incendie, dont les conséquences pouvaient être considérables, put être promptement conjuré.

Entre les deux premières cellules où le feu s'était manifesté, il en existait une autre où était renfermée la nommée Marie Quiniou, femme Boyeron, condamnée par la cour d'assises du Morbihan, puis du Finistère, pour crime d'incendie de la maison centrale de Vannes, aux travaux forcés à perpétuité.

Or, cette femme, qui avait pu, à l'aide d'un couteau, entamer la tringle qui recouvrait au-dessus le verrou placé à l'extérieur, et le faire ainsi glisser hors de son trou, avait été vue par deux ou trois détenues, quelques instants avant, dans le jardin des cachots; aussi les premiers soupçons se portèrent-ils sur elle.

Les détenues entourèrent sa cellule et l'une d'elles lui dit : « Malheureuse! c'est encore un de vos tours que vous avez voulu jouer. » A quoi elle répond : « Oui, je les ai joués, et vous en verrez bien d'autres. »

Ce qui confirma les soupçons dans l'esprit des religieuses, c'est la découverte faite dans la chapelle, quelques jours avant, d'un billet ainsi conçu : « L'une a brûlé, l'autre brûlera. » La supérieure croit que, ce jour-là, l'accusée assistait seule à la messe avec les religieuses.

Interrogée plus tard par le directeur de la maison centrale, elle dit avoir vu, à travers son guichet, une détenue sortir de sa cellule faisant presque face à la sienne, et désigne la fille Olive Lamour, une des témoins les plus importants devant la cour d'assises du Morbihan, contre laquelle l'accusée avait même proféré des menaces.

Mais la fille Lamour avait été occupée toute la matinée aux travaux de la maison, et son innocence put être très-facilement démontrée.

L'instruction qui suivit établit au contraire la culpabilité de la femme Boyeron, qui est, en conséquence, traduite devant le jury pour le crime d'incendie volontaire dans une maison habitée.

Les renseignements fournis sur l'accusée sont des plus défavorables.

Après un quart d'heure de délibération, le jury a rapporté un verdict affirmatif sur la question d'incendie volontaire dans un édifice habité, et muet sur les circonstances atténuantes.

La cour rend un arrêt qui condamne la femme Boyeron à la peine de mort.

L'accusée, qui s'est tenue depuis le réquisitoire appuyée sur son banc, le visage dans son mouchoir, et qui, dans cette position, semble dormir, ne change pas d'attitude.

Le public se retire au milieu de la plus vive émotion.

Un commencement d'incendie, dont les suites auraient pu être épouvantables, a éclaté mardi, dans l'après-midi, à Blois, chez le sieur Desneux, épicière, rue des Orfèvres.

Vers quatre heures, une tourie d'essence placée avec deux autres dans une petite cour à ciel ouvert, auprès de la maison contiguë à la cuisine du sieur Desneux, a éclaté on ne sait par quelle cause, et la flamme s'élevait déjà à la hauteur des maisons voisines. Sans les secours promptement survenus et le passage providentiel dans la rue de plusieurs tombereaux chargés de sable, qu'on a fait décharger et jeter en masse sur le liquide enflammé, le feu aurait pu se communiquer aux maisons voisines et incendier ainsi tout le quartier.

La perte totale est estimée approximativement à 450 francs.

Tout le monde a fait son devoir et personne n'a été blessé.

Les timbres mobiles de 5, 10 et 15 centimes vont être créés pour les affiches; des spécimens en ont déjà été envoyés dans les départements.

Il y a quelques jours, la gare de Mamers était mise en émoi. Un hardi voleur avait pratiqué un trou dans une pièce d'eau-de-vie et en avait enlevé plusieurs litres. Il a pu, du reste, se procurer à bon compte tous les ingrédients nécessaires à la confection d'un punch de bonne qualité. Il nous revient, en effet, que la veille, une centaine de pains de sucre mal abrités ont été mouillés et très-endommagés.

On n'a pu retrouver les traces du voleur. Les chemins — très-détremés — qui mènent aux hangars n'ayant pas conservé l'empreinte de ses pas.

Il nous revient, dit la *Sarthe*, de différents côtés, que, par suite des dernières pluies, un grand nombre de petits cours d'eau du département ont débordé.

Dans le canton de Mamers notamment, la plupart des prairies et des propriétés riveraines commencent à souffrir de l'inondation.

La Sarthe a monté de niveau, mais pas encore de façon à donner des inquiétudes sérieuses.

Un fait très-rare rapporté par un journal de Loir-et-Cher :

Un jeune homme, né à Bracieux, mais habitant le canton de Saint-Amand depuis une dizaine d'années, a tiré dans les deux cantons; c'est-à-dire que pendant qu'il tirait lui-même son numéro de l'urne, à Saint-Amand, le maire remplissait, en son nom, le même office dans ce dernier canton.

Ce jeune homme se trouve donc être deux fois soldat; la question a été renvoyée à l'examen du ministre de la guerre, mais en attendant, le conscrit qui a le dernier numéro pris dans le canton de Saint-Amand

réclame vivement contre son incorporation, en disant, avec assez de raison, que si cette erreur n'avait pas été commise, son numéro eût été bon et l'eût exempté du service dans l'armée active.

Le tribunal correctionnel de Lyon, dit le *Petit Lyonnais*, a rendu un jugement fort intéressant pour les chasseurs : un gendarme avait dressé procès-verbal contre un paysan qui avait chassé sans permis dans un clos partagé entre plusieurs propriétaires. Le délinquant est lui-même propriétaire d'une parcelle du clos. Les juges ont décidé que chaque co-propriétaire a le droit de chasser dans le clos, comme s'il était la propriété d'un seul. Par conséquent, le prévenu a été renvoyé acquitté.

## Dernières Nouvelles.

La discussion de la loi sur le jury a été terminée dans la séance de jeudi. La loi a été votée, comme on devait le prévoir, à une assez forte majorité.

La commission Kerdrel continue à être d'une discrétion exemplaire sur ce qui se passe dans son sein.

L'entrevue qui a eu lieu à l'issue de la séance d'avant-hier, entre M. le Président de la République et le bureau de la commission, a été très-courtoise.

C'est à la suite de cette entrevue qu'il a été convenu que M. Thiers irait aujourd'hui, au sein de la commission, à deux heures.

Ce sera la troisième séance qu'elle tiendra. Cette troisième séance peut avoir une influence décisive.

Ce matin, tous les esprits et toutes les probabilités sont pour un dénouement amiable et une prompte conciliation sur le terrain conservateur et parlementaire.

On dit M. Thiers très-frappé des impressions manifestées par le public français et étranger, à propos de sa susceptibilité exagérée et de ses colères de lundi. Il aurait réfléchi à la lourde responsabilité qu'il encourrait dans le présent et dans l'avenir si, par son entêtement à ne pas réprover hautement à la tribune M. Gambetta et la basse démagogie qui le suit, il déchaînait des événements dont il est impossible de calculer la portée. Sous le bénéfice de ces réflexions, M. Thiers paraît animé des dispositions les plus conciliantes.

## Bulletin commercial et agricole.

Le mauvais temps se fait sentir un peu partout. Sa persistance dans certaines contrées, dans l'Indre notamment, a rendu sur certains points les semailles d'automne presque impossibles.

Nantes. — En vins de pays, les gros plans nouveaux se placent suivant mérite et selon les besoins de réaliser, de 32 à 35 fr. sur lie et au vignoble. Les affaires sont peu actives.

Les vieux, qui deviennent très-rare, valent de 30 à 34.

Nos muscadets nouveaux valent, en grands celliers, de 55 à 60 fr. Ce dernier prix a été obtenu récemment pour un cellier de la Sèvre, et le prix de 57 fr. 50, refusé par un autre propriétaire. A ces prix, le vin est sur lie et à prendre au vignoble.

Les qualités inférieures peuvent s'obtenir de 52 à 53 fr., mais la quantité est si réduite, qu'il est difficile de voir une baisse se produire si les autres vignobles ne nous viennent pas en aide.

Les muscadets nouveaux valent 55 fr. Les vinaigres valent de 18 à 22 fr. l'hect., suivant qualité.

### LES BLÉS A LA HALLE DE PARIS.

Mercredi 20 novembre. — Les offres faites en blés par le commerce ne sont pas importantes et les prix sont tenus généralement beaucoup plus chers que la semaine dernière.

Les belles qualités en provenance du Centre, de l'Anjou, de la Sarthe sont offertes de 37 50 à 38 50, les qualités plus ordinaires de tous pays de 35 50 à 36 50; les qualités



médiocres de 33 à 34 50; le tout par 420 kil. en gare respective d'arrivée.

A ces conditions, les affaires sont lentes à engager; néanmoins, la meunerie prend encore quelques lots en belle qualité, qu'elle paye de 36 50 à 38 fr. les 420 kil., laissant de côté toutes les sortes un peu défectueuses, soit comme poids naturel soit comme mérite.

La culture présente quelques échantillons en blés blancs, qu'elle vend de 31 à 32 fr.; les blés roux de 29 à 30 fr. Le tout par 400 kil. rendu aux usines de la meunerie du rayon.

En résumé, la hausse l'emporte encore pour le blé; elle peut être évaluée de 50 c. à 1 fr. par sac, selon les qualités; les affaires traitées ont, du reste, été de peu d'importance; la pluie, qui est de nouveau survenue vers trois heures, rendait les relations plus difficiles.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce *Revalescière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ficheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la *Revalescière* pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants

les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

REVUE

## DES FAMILLES DÈS MAINTENANT

En s'abonnant dès maintenant à la *Revue des Familles* pour l'année 1873, on reçoit gratuitement les numéros d'octobre, novembre, décembre 1872. La *Revue des Familles* a pour devise: *Dieu, Patrie, Famille*; c'est assez dire son genre de rédaction. Elle donne chaque semaine une livraison illustrée de 32 p. et forme par an six vol. de chacun 260 p. — Elle a quatre éditions dont voici les prix:

Première édition, avec gravures dans le texte. . . . . 4 fr. par an.

Deuxième édition, papier satiné, avec suppl. de modes de 16 p. par quinzaine. . . . . 7 fr. par an.

Troisième édition, papier satiné, avec 16 pages de musique par mois (sans modes) 7 fr. par an.

Quatrième édition, papier satiné, avec 32 pages de modes par mois et 16 pages de musique par mois. . . . . 10 fr. par an.

Belgique et Suisse, 1 fr. en plus; autres pays, 2 fr. en plus.

Adresser les lettres et abonnement en bons de poste (ou timb.-poste avec 25 c. en plus pour change) à M. E. CHARPENTIER, directeur, 47, rue Condorcet, Paris.

### Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 25 novembre 1872,

INAUGURATION DE LA SAISON D'HIVER.

**Le Postillon de Longjumeau**, opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Brunswick, musique d'Ad. Adam.

**Maitre Pathelin**, opéra-comique en un acte, paroles de Leuven et Langlé, musique de F. Bazin.

Bureaux, à 7 h. 1/2; rideau, à 8 heures.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	52 83	»	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	857 50	5	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	376 25	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	75 50	»	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	408 75	5	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	500	»	»
5 % Emprunt 1872	84 20	»	»	»	Crédit Mobilier	417 50	»	»	6 25	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	85 85	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	965	»	»	2 50				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	206 25	»	»	75	Charentes, 400 fr. p. j. août.	390	»	»	5				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	373 75	»	»	»	Est, jouissance nov.	502 50	»	»	2 50				
— 1865, 4 %	435	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	822 50	»	»	7 50				
— 1869, 3 % t. payé.	273 75	1	25	»	Midi, jouissance juillet.	575	»	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	242	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	960	2	50	»				
— libéré	»	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	812 50	8	75	»				
Banque de France, j. juillet.	4555	25	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	497 50	»	»	2 50				
Comptoir d'escompte, j. août.	607 50	2	50	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	670	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	75	»	»	»				

### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

Le dimanche 24 novembre 1872, à une heure après midi,

#### LES IMMEUBLES

Dont le détail suit,

Appartenant à MM. LECOQ-BERSOULLÉ et BERSOULLÉ-MESLET.

1<sup>re</sup> UNE MAISON, située à Saumur, à l'angle de la rue Saint-Nicolas et de la rue Brault, occupée par M<sup>me</sup> veuve Bolognesi, liquoriste.

2<sup>de</sup> AUTRE MAISON, à côté de la précédente, située rue Brault, n° 24, à Saumur, occupée par M. Berthe-Vinetti.

3<sup>de</sup> UNE MAISON, rue Courcouronne et petite rue Saint-Nicolas, divisée en deux parties.

A Pavigne, commune de Villeberrier.

4<sup>de</sup> Quatre ares 61 centiares de terre, aux Clares.

5<sup>de</sup> Trente-trois ares 80 centiares de terre, à la Mele.

6<sup>de</sup> Vingt-quatre ares de terre, à la Touche.

7<sup>de</sup> Neuf ares 64 centiares de terre, au même canton.

8<sup>de</sup> Douze ares 2 centiares de terre, même canton.

9<sup>de</sup> Vingt-sept ares 61 centiares de terre, nommés les Hauts, commune de Villeberrier.

10<sup>de</sup> Vingt-sept ares 27 centiares de terre, même canton.

Commune d'Allornes.

11<sup>de</sup> Six ares 51 centiares de pré, aux Ecouardes de-Russé.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. LECOQ-BERSOULLÉ, horloger-bijoutier, place de la Bilange. (536)

#### A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1873,

MAISON, COUR, REMISE

ET ECURIE,

Situées à Saumur, rue du Poits-Tribouillet, n° 4.

S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n° 5. (571)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

#### COUPES

#### DE BOIS-TAILLIS

Appartenant à M<sup>me</sup> la baronne de Grandmaison,

#### A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

A la Madeleine, commune de Cizay,

Les dimanches 24 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1872, à midi.

Ces coupes sont situées commune de Cizay et comprennent 56 hectares.

S'adresser, pour visiter, à M. BULLEAU, régisseur, ou aux gardes. (544)

#### A VENDRE

En totalité ou par moitié,

#### UN CLOS DE VIGNE

En bon rapport,

AVEC UNE PETITE HABITATION,

Rue des Pauvres, commune de Baigneux,

Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 18, Saumur. (515)

#### A VENDRE

Service des Subsistances militaires.

#### ACHAT DE DENRÉES

Le samedi 30 novembre 1872, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé, à une heure du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 600 quintaux métriques de blé, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

1<sup>er</sup> quart dans les 15 jours.

2<sup>e</sup> — — 50 —

3<sup>e</sup> — — 40 —

Complément, 50 —

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin; n° 7), où le public sera admis à en prendre connaissance. (572)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

#### VENTE DE FUMIERS

Le jeudi 12 décembre 1872, à une heure, il sera procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, par le Sous-Intendant militaire, de concert avec le conseil d'administration de l'École de cavalerie, à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fumiers à provenir des chevaux de ladite École, pendant cinq années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1873 jusqu'au 31 décembre 1877.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication pourront prendre connaissance du cahier des charges à la Sous-Intendance militaire et au bureau du trésorier de l'École de cavalerie.

Saumur, le 10 novembre 1872. Le Sous-Intendant militaire, LAURENT. (573)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

#### ADJUDICATION

#### DES DÉPOUILLES

#### DES CHEVAUX MORTS

De l'École de cavalerie de Saumur.

Le jeudi 12 décembre 1872, à deux heures, il sera procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, par le Sous-Intendant militaire, de concert avec le conseil d'administration de l'École de cavalerie, à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des dépouilles à provenir des chevaux morts de ladite École, du 1<sup>er</sup> janvier 1873 au 31 décembre 1877.

Le cahier des charges est déposé à la Sous-Intendance militaire et au bureau du trésorier de l'École de cavalerie, où le public sera admis à en prendre connaissance.

Saumur, le 10 novembre 1872. Le Sous-Intendant militaire, LAURENT. (574)

#### A VENDRE

D'OCCASION,

Pour cause de santé,

#### UNE LESSIVEUSE

De 50 kilogrammes de linge.

S'adresser à M<sup>me</sup> MORIN, au Pont-Fouchard. (565)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### AVIS.

La vente, après faillite, des mobiliers de MM. Gustave, Ernest et Léon de Fos, anciens banquiers à Saumur, commencera le lundi 9 décembre 1872, à midi, et jours suivants, à la même heure, à la maison de banque, rue Haute-Saint-Pierre. Les affiches et insertions donneront le détail. (575)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### LA PROPRIÉTÉ DES VIGNEAUX

Saint-Hilaire et la Broise,

Sise commune de Brössay, et par extension en celles de Cizay, canton de Montreuil-Bellay, et Montfort, canton de Doué,

Comprenant:

Une maison de maître et un clos y attenant, de plus de 13 hectares, renfermés de murs;

Deux fermes et une closerie;

Le tout presque en un tenant, d'une contenance d'environ 95 hectares en terres, vignes, très-beaux bois-taillis.

Cette propriété joint la grande route de Doué à Montreuil-Bellay et se trouve à égale distance de ces deux villes; les chemins de fer départementaux passent à trois kilomètres environ de la maison de maître, et la station du chemin de fer de Saumur à Poitiers est à six kilomètres.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. PÉROU, receveur de l'enregistrement à Cholet, ou à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (556)

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1873,

#### LE JAGUENEAU

Maison, Jardin, Terre et Vigne,

Qui en dépendent;

Le tout entouré de murs et d'une contenance de 75 ares 42 centiares, actuellement occupé par M. Bréchi-gnac.

S'adresser à M. ROTTIER, rue Beaurepaire, à Saumur. (555)

#### A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

#### UNE MAISON

Rue du Champ-de-Foire,

AVEC JARDIN ET ECURIE.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (485)

#### A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE,

dressée, âgée de six ans.

S'adresser au bureau du journal.

#### HAUTES NOUVEAUTÉS

#### MAISON BIZERAY

Rue de la Tonnelles.

On demande de bonnes ouvrières pour la couture. (539)

#### AVIS

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce de vins et liqueurs, soit un magasin, à la vente ou aux écritures.

S'adresser au bureau du journal.

#### AU GAGNE-PETIT

M. SALMON demande un apprenti ou un jeune homme sortant d'apprentissage. (535)

#### ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE

d'une quarantaine d'années. Inutile de se présenter sans bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

#### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.